

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.563.899, un actif net de D : 12.507.074 et un bénéfice de la période de D : 161.028.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la

variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 25 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>8 481 102</u>	<u>7 991 720</u>	<u>7 612 612</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 481 102	7 991 720	7 612 612
Placements monétaires et disponibilités		<u>4 082 704</u>	<u>1 579 153</u>	<u>3 104 028</u>
Placements monétaires	5	4 082 649	1 579 130	3 103 931
Disponibilités		55	23	97
Créances d'exploitation	6	<u>93</u>	<u>9 935</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>12 563 899</u></u>	<u><u>9 580 808</u></u>	<u><u>10 716 640</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	27 527	28 745	24 072
Autres créditeurs divers	8	29 298	914	1 309
TOTAL PASSIF		<u><u>56 825</u></u>	<u><u>29 659</u></u>	<u><u>25 381</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	11 875 553	9 114 939	10 279 095
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		475 981	349 666	50
Sommes distribuables de la période		155 540	86 544	412 114
ACTIF NET		<u><u>12 507 074</u></u>	<u><u>9 551 149</u></u>	<u><u>10 691 259</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>12 563 899</u></u>	<u><u>9 580 808</u></u>	<u><u>10 716 640</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	10	108 786	104 581	389 179
Revenus des obligations et valeurs assimilées		108 786	104 581	389 179
Revenus des placements monétaires	11	6 659	8 620	80 477
Revenus des prises en pensions	12	72 149	-	4 363
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		187 594	113 201	474 019
Charges de gestion des placements	13	(27 527)	(21 585)	(86 867)
REVENU NET DES PLACEMENTS		160 067	91 616	387 152
Autres charges	14	(3 500)	(2 711)	(10 929)
Contribution Sociale de Solidarité		(400)	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		156 167	88 705	376 023
Régularisation du résultat d'exploitation		(627)	(2 161)	36 091
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		155 540	86 544	412 114
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		627	2 161	(36 091)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 861	(7 396)	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	11 550	(36 150)
RESULTAT DE LA PERIODE		161 028	92 859	395 343

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	161 028	92 859	395 343
Résultat d'exploitation	156 167	88 705	376 023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 861	(7 396)	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	11 550	(36 150)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(333 643)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 654 786	(598 513)	572 756
Souscriptions			
- Capital	6 083 223	2 074 270	16 203 785
- Régularisation des sommes non distribuables	1 071	458	15 981
- Régularisation des sommes distribuables	276 012	89 176	529 277
Rachats			
- Capital	(4 491 648)	(2 648 479)	(15 631 097)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 050)	(563)	(13 993)
- Régularisation des sommes distribuables	(212 822)	(113 375)	(531 196)
- Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 815 815	(505 654)	634 456
ACTIF NET			
En début de période	10 691 259	10 056 803	10 056 803
En fin de période	12 507 074	9 551 149	10 691 259
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	101 165	95 517	95 517
En fin de période	116 829	89 854	101 165
VALEUR LIQUIDATIVE	107.055	106.296	105.681
TAUX DE RENDEMENT	1.29%	0.96%	4.07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023, à D : 8.481.102 et se détaille comme suit:

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			8 107 250	8 481 102	67.81%
Obligations des sociétés			2 161 000	2 195 128	17.55%
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	39 920	40 916	0.33%
TN0003600640	ATB SUBORDONNE 2017	7 000	280 000	280 950	2.25%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	300 000	302 485	2.42%
TN0006610414	ATTIJ LEASING 2016-1	3 000	60 000	62 558	0.50%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	150 000	156 279	1.25%
TN0001300623	BTE 2011	500	22 500	22 657	0.18%
TN0004201455	CIL 2018-1	200	4 000	4 069	0.03%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	300 000	304 435	2.43%
TN0002601045	STB 2010-1	2 000	26 580	26 608	0.21%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	40 000	42 985	0.34%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	200 000	207 101	1.66%
-	TLF 2023-1	6 000	600 000	600 416	4.80%
TN0002101913	TLG 2016-1 CAT B	2 000	40 000	42 453	0.34%
TN0003900263	UIB 2011-1	2 000	90 000	92 709	0.74%
TN0007200181	WIFAK ISLAMIQ 2019-1	200	8 000	8 506	0.07%
Emprunt National			725 000	746 868	5.97%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	52 102	0.42%

TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	50 000	50 136	0.40%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	150 000	158 915	1.27%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	104 037	0.83%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	150 000	154 022	1.23%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	201 664	1.61%
TN0008000515	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	25 000	25 992	0.21%
Bons du trésor assimilables			5 221 250	5 539 106	44.29%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	900	866 050	938 134	7.50%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 316 827	10.53%
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023	1 000	968 550	1 046 282	8.37%
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	500	478 300	502 988	4.02%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 039 396	8.31%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	695 478	5.56%
Total			8 107 250	8 481 102	67.81%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					67.50%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023 à D : 4.082.649 et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
	Dépôt à vue	2 329 199	2 333 056	18.65%
	Banque Nationale Agricole	2 329 199	2 333 056	18.65%
	Certificat de dépôt	500 000	499 378	3.99%
TNEYQYNPRHT0	BNA au 07/04/2023 (10 jours) au taux de 8.02%	500 000	499 378	3.99%
	créances sur opérations de pensions livrées	1 249 276	1 250 215	10.00%
	Pension livrée AMEN BANK au 18/04/2023 (20 jours) au taux de 9.02%	1 249 276	1 250 215	10.00%
	Total général	4 078 475	4 082 649	32,64%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs		32,50%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2023 à D : 93 contre D : 9.935 au 31 mars 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	9 883	-
Autres	93	52	-
Total	93	9 935	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2023 à D : 27.527, contre D : 28.745 au 31 mars 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Maxula Bourse	18 392	14 422	16 084
Banque Nationale Agricole (dépôt)	5 481	8 594	4 793
Banque Nationale Agricole (distribution)	3 654	5 729	3 195
Total	<u>27 527</u>	<u>28 745</u>	<u>24 072</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023 à D : 29.298, contre D : 914 au 31 mars 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	26 437	-	-
Redevance du CMF	1 098	818	944
TCL	155	96	119
Retenu à la source à payer	1 608	-	-
Autres	-	-	246
Total	<u>29 298</u>	<u>914</u>	<u>1 309</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2022

Montant	10 279 095
Nombre de titres	101 165
Nombre d'actionnaires	784

Souscriptions réalisées

Montant	6 083 223
Nombre de titres émis	59 870
Nombre d'actionnaires nouveaux	88

Rachats effectués

Montant	(4 491 648)
Nombre de titres rachetés	(44 206)
Nombre d'actionnaires sortants	(95)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 861
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	21
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-03-2023

Montant	11 875 553
Nombre de titres	116 829
Nombre d'actionnaires	777

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 108.786, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2023, contre D : 104.581 à l'issue de la même période close le 31 mars 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	30 997	18 537	78 803
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	77 789	86 044	310 376
TOTAL	108 786	104 581	389 179

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2023 à D : 6.659, contre D : 8.620 le 31 mars 2022, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	3 831	4 134	15 993
Intérêts des certificats de dépôt	2 828	4 486	64 484
TOTAL	6 659	8 620	80 477

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	72 149	-	-
TOTAL	72 149	-	-

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2023 à D : 27.527, contre D : 21.585 à l'issue de la même période close le 31 mars 2022, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Année 2022</u>
Commission de gestion	18 392	14 422	58 041
Commission de dépôt	5 481	4 298	17 296
Commission de distribution	3 654	2 865	11 530
Total	27 527	21 585	86 867

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2023 à D : 3.500, contre D : 2.711 à l'issue de la période close le 31 mars 2022, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Année 2022</u>
Redevance du CMF	3 065	2 404	9 674
TCL	433	306	1 250
Autres	2	1	5
Total	3 500	2 711	10 929

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.